

Poliquin, Renée (BAPE)

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles

Objet: TR: cadre d'acquisition

6211-08-009

De : Louise Gagnon [mailto:
Envoyé : 17 septembre 2013 20:49
À : Poliquin, Renée (BAPE)
Objet : Fw: cadre d'acquisition

Bonjour Mme Poliquin,

Nous aimerions déposer une lettre du Regroupement concernant le cadre d'entente et d'acquisition.

Louise Gagnon

From: rsgbsi_2011@hotmail.com
To: fbiron@minearnaud.com
Subject: cadre d'acquisition
Date: Thu, 19 Jul 2012 18:07:46 -0400

Sept-Îles, 19 juillet 2012

M. François Biron, directeur
Projet minier Arnaud
106, rue Napoléon, suite 303,
Sept-Îles
G4R 3L7

Monsieur,

Le Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles considère déraisonnable le délai du 3 août 2012 pour émettre des commentaires sur le **cadre d'entente et d'acquisition** proposé le 20 juin 2012 par Mine Arnaud aux citoyens et propriétaires du canton Arnaud. Vous proposez ce cadre en pleine période estivale ce qui provoquera un ralentissement, voire un empêchement de toute forme d'information aux personnes concernées afin qu'elles puissent prendre une décision la plus éclairée possible. Nous sommes étonnés de l'empressement de Mine Arnaud à obtenir des commentaires des citoyens alors que la compagnie demande elle-même un délai supplémentaire pour répondre à nos questions en invoquant la période estivale.

Ensuite, Le Regroupement a toujours soutenu qu'il fallait connaître tous les impacts avant de prendre une décision sur le projet. N'oubliez pas que des résidents peuvent décider de demeurer dans leur résidence au Canton et qu'il faut qu'ils connaissent exactement ce qui les attend avant de prendre cette décision pour eux-mêmes et leurs proches qui font parfois partie des personnes les plus vulnérables pour leur santé (personnes âgées ou malades, femmes enceintes (fœtus), jeunes enfants, etc.). Certains des impacts sont sans seuil, ce qui signifie que toute augmentation d'un contaminant amène des impacts sur la santé humaine qui seraient certainement à quantifier. De plus, la délimitation de 1 km pour les impacts est complètement arbitraire et camoufle l'intention de Mine Arnaud de racheter seulement les terrains dont elle a besoin maintenant ou pour ses projets d'expansion, sans prendre en compte les impacts réels que les citoyens subiront (puisque

vous ne les connaissez pas vous-mêmes, les études n'étant pas complétées). Nous croyons que la stratégie de Mine Arnaud de mettre de la pression sur des citoyens afin de leur faire prendre une décision et de signer des ententes maintenant est une atteinte au respect des communautés et des personnes en place et n'est pas digne d'une compagnie moderne qui se dit un leader.

Finalement, une consultation sans avoir obtenu au préalable tous les documents et un temps de réflexion, d'échanges et d'informations auprès de spécialistes (avocats, courtiers, notaires, ingénieurs, etc.) invalide pour nous cette consultation. Les commentaires soutirés aux participants ne reflètent pas nécessairement ce qu'ils en auraient dit après un temps de réflexion. Nous sommes déçus que Transfert Environnement ait collaboré à une telle soirée, sachant elle-même au départ que les éléments essentiels à une réelle consultation ne seraient pas réunis.

Nous comptons sur vous pour que toute pression de votre part cesse sur les propriétaires du Canton tant que tous les impacts ne seront pas connus. Nous souhaitons que ce délai pour un cadre de référence pour les ententes soit repoussé après le dépôt de l'étude d'impact finale. Finalement, nous souhaitons que les commentaires inscrits lors de cette soirée ne soient pas utilisés par Mine Arnaud puisque les conditions à une réelle consultation n'y étaient pas.

Recevez, Monsieur, nos salutations

Louise Gagnon
Regroupement pour la Sauvegarde de la grande Baie de Sept-Îles

Cc : M. Serge Lévesque, maire
M. Gervais Gagné, conseiller du secteur
Mme Lorraine Richard, député provincial
M. Jonathan Genest-Jourdain, député fédéral
Transfert environnement
Agence canadienne d'évaluation environnementale